

ESTIV'ART 2024

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

« ARTISTES – EXPOSANTS »

Dans le cadre d'une ambiance urbaine dynamique et renouvelée, la Ville d'Alençon met à disposition des habitants un espace en cœur de ville, leur permettant d'exposer leurs œuvres et de présenter leurs pratiques au public, tout en valorisant la création locale : la galerie éphémère *Alençon Estiv'Art*. Artistes confirmés, amateurs et amatrices, n'hésitez pas à venir présenter vos créations et à rencontrer vos admirateurs et admiratrices.

Alençon Estiv'Art fonctionne sans sélection artistique. Pour différencier les candidats, sont pris en compte l'origine et la localisation de l'exposant, la disponibilité, le temps à disposition pour la présentation des œuvres et les permanences du local, ainsi que le profil des occupants, de façon à ce que soit présentées plusieurs formes artistiques, d'artistes confirmés ou débutants. Cette année, un minimum de présence de 4h par semaine est requis lors de permanence pour rencontrer le public.

Les horaires envisagés pour l'année 2024 sont :

13h00-18h00 mercredi
10h-12h30 ; 13h30-18h00 jeudi
13h00-18h vendredi (plus si animation prévue)
10h-12h30 ; 13h30-18h30 samedi

Il convient de noter que le montage de chaque exposition aura **impérativement** lieu le mardi de 16h à 18h30 et le démontage aura lieu le mardi matin de 10h30 à 13h. Il convient de noter que la galerie est installée dans une zone piétonne. Des stationnements sont disponibles dans les rues attenantes.

A noter : La Ville d'Alençon étant elle-même locataire de cet espace, il sera appliqué les mêmes conditions et obligations que la collectivité entretient avec le bailleur en question, de façon à conserver le local en l'état. Un état des lieux d'entrée et de sortie sera produit pour chaque exposant, ainsi qu'une *convention d'utilisation temporaire*.

De plus, il est laissé à la charge des occupants :

- L'aménagement de leurs espaces d'exposition,
- La tenue de permanences pour l'accueil des visiteurs, la présentation du travail des artistes présents et le cas échéant la vente des œuvres, et ce sur des horaires préalablement définis par la collectivité,
- L'assurance de ses œuvres.

Il vous est fortement recommandé de prévenir votre assurance de votre participation à l'exposition.

La Ville d'Alençon prend à sa charge la communication de l'évènement, l'organisation de temps forts et assure une présence sur les horaires d'ouverture grâce à un agent en renfort.

Calendrier :

Les propositions des candidats seront à nous faire parvenir par le biais de ce formulaire pour le **14 avril** au plus tard, par mail à directiongenerale@ville-alencon.fr par voie postale, ou par dépôt à l'hôtel de ville:

Direction Générale
Ville d'Alençon
Place Foch 61000 Alençon

Les exposants seront conviés courant mois de mai à découvrir le local, finaliser le planning d'exposition et de permanence et à se rencontrer.

ARTISTE-EXPOSANT

Nom et prénom/pseudonyme :

Adresse et/ou lieu d'exercice :

Professionnel Amateur Autre :

Présentation de l'artiste (max 5 lignes, **sera diffusée en l'état**) :

Contact téléphone :

Contact Mail :

- J'accepte que la Ville d'Alençon diffuse des images de moi et de mes œuvres dans le cadre de ses publications

PROPOSITION D'EXPOSITION

Présentation de la proposition artistique (max 5 lignes, **sera diffusée en l'état**) :

Conditions de mise en œuvre (surface, matériel, attention particulière...) :

[A noter : la Ville d'Alençon ne peut garantir l'obtention du matériel demandé]

Merci de cocher les périodes deux semaines d'affilée correspondants à vos disponibilités dans le tableau ci-dessous :

Disponibilités = œuvres disponibles sur la période + disponible mardi après-midi pour montage et mardi matin d'après pour démontage + au minimum 4h de permanence.

16 juillet au 30 juillet	
30 juillet au 13 août	
13 août au 27 août	
27 août au 10 septembre	
10 septembre au 21 septembre	

Disponibilités pour les permanences (les horaires sont susceptibles d'être modifiés):

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
10h-12h				
13h-15h				
15h-17h				
17h-19h				